



Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° PC 012 210 20 U1001

date de dépôt : 04 mai 2020

demandeur : Monsieur CAVALLIN JEAN
JACQUES

pour : la construction d'une maison avec une
partie atelier

adresse terrain : SAINT ANDRE, à Saint-André-
de-Najac (12270)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 04 mai 2020 par Monsieur CAVALLIN JEAN JACQUES demeurant SAINT ANDRE, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison avec une partie atelier ;
- sur un terrain situé SAINT ANDRE, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 42 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie en date du 04 mai 2020 de l'avis de dépôt de la présente demande;

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 03/07/2020

Le maire

